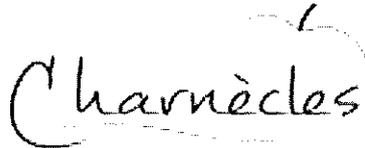


DEPARTEMENT DE L'ISERE



MAIRIE DE CHARNECLES
260, CHEMIN DE L'EGLISE
38140 CHARNECLES
Tél. 04.76.91.07.29
Fax. 04.76.93.27.26
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
SEANCE DU 06/04/2023
Délibération N°2023-019

Nombre d'élus: 15	Présents : 9	L'an deux mil vingt trois, le 6 avril à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnècles.
Absent(s) : 1	Procuration(s) : 5	
Date de convocation : 29/03/2023		

Etaients présents :

Nadine REUX, Marie-Christine ROBIN, Gilles LANÇON, Séverine FAISST (a quitté l'assemblée à 20h19), Marie-Laure CHIFFE, Yvette COLLIAT, Luc PASCAL, Christine LABBÉ, Xavier PEDRAZZOLI, Pascale POMMIER.

Ont donné procuration :

Sophie BOURDIS-GOUYON a donné pouvoir à Marie-Laure CHIFFE;
Séverine FAISST a donné pouvoir à Marie-Christine ROBIN, à partir de 20h19;
Cédric POMMIER a donné pouvoir à Gilles LANÇON;
Pascal PRALY a donné pouvoir à Yvette COLLIAT;
Bertrand RICHARD a donné pouvoir à Nadine REUX;

Absents :

Maryse BOUCLET.

Secrétaire de séance : Marie-Christine ROBIN.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2023

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 Février 2023.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 14 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention ».

DÉLIBÉRATION 2023 – 019 : DETERMINATION DU MONTANT DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023

VU les articles L1611-4 et L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable rendu par la commission « Vie Associative, Culture, Loisirs, Sport et Patrimoine » le 16/02/2023 ;

VU les demandes de subvention formulées par les associations ;

CONSIDERANT la nécessité d'encourager les associations à s'impliquer dans la vie communale en leur versant une subvention annuelle leur permettant de couvrir une partie de leurs besoins de fonctionnement.

Monsieur Gilles LANÇON adjoint au maire délégué aux finances et à la vie associative, **PRESENTE** les demandes de subventions des associations.

Monsieur Gilles LANÇON **RAPPELLE** que lors du vote du budget annuel, une somme globale est votée pour l'attribution de subventions aux associations et que cette somme est répartie entre les associations. Ces dernières doivent faire une demande de subvention au moyen d'un dossier de présentation. Dans ce cadre, différents critères sont examinés par la commission vie associative dont :

- la prise en compte d'une part de l'assurance ;
- la présence de jeunes de moins de 18 ans de Charnècles parmi les adhérents ;
- la participation aux différentes manifestations de la commune.

Il est **INDIQUE** que les subventions ne seront versées qu'après présentation par les associations de leur rapport d'activités, de leur bilan financier et de leur budget prévisionnel.

Il **PRECISE** que cette année, la commission « Vie Associative, Culture, Loisirs, Sport et Patrimoine » a décidé d'attribuer comme tous les ans deux subventions « extraordinaires ». Cette année, les associations choisies sont deux associations locales : Tous au SEL (ECO du Partage) et l'association Pêche Pays Voironnais.

Il **PROPOSE** au conseil municipal de **FIXER** les subventions annuelles aux associations comme suit, sachant que les crédits nécessaires sont inscrits dans le BP 2023 :

Associations Charnécloises Loi 1901	Montant demandé par les associations Pour 2023	Montant proposé aux associations Pour 2023
ACCA Chasse	200 €	200 €
AIKIDO	453 €	400 €
Anciens combattants	150 €	150 €
Charnecles loisirs	250 €	200 €
CITT	500 €	350 €
Echos de Chartreuse	500 €	250 €
Ecole Germinal- coop scolaire	650 €	650 €
GV Gymnastique volontaire	400 €	350 €
LES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE	150 €	150 €
Marché d'Automne	500 €	350 €
SOU DES ECOLES	300 €	260 €
USEP	500 €	150 €
TOTAL	4 553 €	3 460 €

Associations extérieures Loi 1901	Montant de subvention Proposé pour 2023
Eco du Partage	100 €
Pêche Pays Voironnais	100 €
TOTAL	200 €

TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS A PAYER	3 660 €
--	----------------

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par « 14 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention », à l'unanimité :

- **ACCEPTER** les montants de subventions proposés ;
- **AUTORISER** Madame le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 11/04/2023

Le Maire,
Nadine REUX



